

Hôpital San Salvador
4312, route de l'Almanarre
83400 Hyères
Tél : 04 94 38 08 36

ACTE D'ENGAGEMENT

Consultation n°084_TX_2605

A) PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION

- Procédure : Adaptée issue de la consultation n° 084_TX_2605
- Objet : Travaux de sécurisation du talus arrière Hôtel / Château de l'Hôpital San Salvador
- Identification du lot attribué : lot unique
- Code Fournisseur :
- Marché n° _____ : Marché à prix forfaitaire , passé en application des articles R. 2113-4 à R. 2113-6, R. 2162-2 1 à R. 2162-6 et R. 2162-13 à R. 2162-14 du Code de la commande publique.
- Signataire du marché : Directeur de l'Hôpital San Salvador, ayant reçu délégation de signature du directeur général, par arrêté directorial n°75-2022-09-01-00033 du 1^{er} septembre 2022.
- Notifié le : _____

AP-HP	Consultation n° 084_TX_2605	Hôpital San Salvador
AE	Dernière mise à jour du : 02/07/2026	Page 1 sur 8

B) PARTIE RESERVEE AU PRESTATAIRE

Je soussigné,
Société :
Dont le siège est :

Fonction :

Numéro de téléphone :
Numéro de télécopie :
Email :
Adresse internet :

*A dupliquer pour
chaque membre du
groupement*

Immatriculée: - SIRET sous le n° :
 - au registre du commerce sous le n° :
 - code d'activité économique APE :
 - PME ou TPE : ☐ NON ☐ OUI

Agissant pour mon propre compte ☐
ou pour le compte du
Groupement solidaire* : ☐
Groupement conjoint* : ☐
Groupement conjoint avec mandataire solidaire ☐
(*cocher la case correspondante)

Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Particulières, et des documents qui y sont mentionnés, et après avoir établi les déclarations prévues aux articles R.2142-3 à R. 2142-4, R. 2143-4, R. 2143-5, R. 2143-6 à R. 2143-10 et R. 2143-11 à R. 2143-12 du Code de la commande publique :

1) M'engage, sans réserve, conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations désignées au marché, aux prix et conditions indiqués dans l'annexe financière jointe ;

Montant en euros HT :

Montant de la TVA en euros (20,00 %) :

Montant en euros TTC :

Le mois m_0 est le mois d'août 2026.

2) Déclare que :

- les prestations seront exécutées pour le compte de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris
- mes prix seront conformes aux dispositions du Cahier des Clauses Administratives Particulières n° 084_TX_2605 ;

3) Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société ou association pour laquelle j'interviens, que ladite société ou association ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant des articles R. 2142-3 à R. 2142-4, R. 2143-4, R. 2143-5, R. 2143-6 à R. 2143-10 et R. 2143-11 à R. 2143-12 du nouveau Code de la commande publique ;

AP-HP	Consultation n° 084_TX_2605	Hôpital San Salvador
AE	Dernière mise à jour du : 02/07/2026	Page 2 sur 8

4) Avance (articles R. 2191-3 à R. 2191-19 du nouveau Code de la commande publique) :

Je renonce au bénéfice de l'avance : ☐ NON ☐ OUI

(Cocher la case correspondante)

5) Mon offre me lie pour la durée de validité des offres indiquée au Règlement de Consultation.

AP-HP	Consultation n° 084_TX_2605	Hôpital San Salvador
AE	Dernière mise à jour du : 02/07/2026	Page 3 sur 8

C) PAIEMENT

L'APHP se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants ⁽¹⁾ :

Ouvert au nom de :			
Domiciliation :			
Code banque :	Code guichet :	N° de compte	Clé RIB

A dupliquer si nécessaire pour chaque membre du groupement

En cas de groupement solidaire, le paiement est effectué sur ⁽²⁾ :

- ☐ Un compte unique ouvert au nom des membres du groupement ou du mandataire ;
- ☐ Le compte de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

En cas de sous-traitance, l'AP-HP se libèrera des sommes dues aux sous-traitant payés directement en faisant porter les montants aux crédits des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

Le délai global de paiement ne pourra excéder 50 (cinquante) jours. Le défaut de paiement dans les délais précités fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire ou du sous-traitant payé directement.

¹ Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire

² Cocher la case correspondant à votre situation.

D) REPARTITION DES PRESTATIONS ET DES PAIEMENTS ENTRE LES MEMBRES DU GROUPEMENT

Les contractants solidaires s'engagent financièrement pour la totalité des prestations visées au présent marché.

ou

Les contractants conjoints précisent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'eux s'engage à réaliser :

Membres du groupement	Prestations assurées	Montant*

*Pour les accords-cadres et les accords-cadres à bons de commande, l'acte d'engagement peut n'indiquer que la répartition des prestations.

E) ENGAGEMENT DU/DES CANDIDATS

Fait en un seul original, à _____, le_____.

Nom, Prénom du signataire,

Signature précédée de la mention " Lu et approuvé "et timbre commercial

A dupliquer si nécessaire pour chaque membre du groupement ou fournir le mandat permettant au mandataire d'engager chaque co-traitant

AP-HP	Consultation n° 084_TX_2605	Hôpital San Salvador
AE	Dernière mise à jour du : 02/07/2026	Page 6 sur 8

F) PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION

VISAS

BUDGET GENERAL : Classe 2

Numéro de nomenclature : 099999

Imputation budgétaire (cf. nomenclature budgétaire) : 2305

Exercice : 2026

Comptable assignataire des paiements : Monsieur le Directeur Spécialisé des Finances Publiques pour l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris. 4 Rue de la Chine 75020 Paris

Références de la personne habilitée à donner les renseignements : **Le Directeur de l'Hôpital San Salvador**

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement, pour les travaux de sécurisation du talus arrière Hôtel / Château de l'Hôpital San Salvador d'un montant de euros HT soit.....euros T.T.C (TVA = 20,00 %), pour le compte de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris avec la société.....pour la période d'exécution allant de la date de notification jusqu'à l'expiration du délai de garantie de parfait achèvement.

Le représentant du Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de recourir ultérieurement à la procédure négociée pour la réalisation de prestations similaires au sens de l'article R. 2122-7 du Code de la Commande Publique.

Si elle est établie dans un autre Etat membre de l'Union Européenne, la société titulaire devra impérativement faire figurer, sur chaque facture, le numéro individuel d'identification pour les opérations intracommunautaires de l'AP-HP : **FR95267500452**.

A Hyères, le _____

Pour le Directeur général,
et par délégation

Mr Hervé NARDIAS

Directeur de l'Hôpital San Salvador

AP-HP	Consultation n° 084_TX_2605	Hôpital San Salvador
AE	Dernière mise à jour du : 02/07/2026	Page 7 sur 8

G) CADRE POUR FORMULE DE NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES

« Copie de l'original certifiée conforme à l'acte d'engagement délivrée en unique exemplaire pour être remise en cas de cession ou de nantissement de créances »

A Hyères, le

Le Représentant du Pouvoir Adjudicateur

AP-HP	Consultation n° 084_TX_2605	Hôpital San Salvador
AE	Dernière mise à jour du : 02/07/2026	Page 8 sur 8